Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-11_12_05_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **12 mai** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Excusés** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD, M. MAUPOINT, Mme CAILLE, Mme AVELINE-BRIGNON et M. COLAS*

***Pouvoirs** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD donne pouvoir à M. JUHEL*
M. MAUPOINT donne pouvoir à Mme BETTLER
Mme CAILLE donne pouvoir à Mme SIMON-GRIMONT
Mme AVELINE-BRIGNON donne pouvoir à Mme DELANGHE
M. COLAS donne pouvoir à M.ADAM

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie BOVE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

11. Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) et inscription de chemins ruraux de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
Vu la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département,
Vu le courriel de la Direction de l'Environnement Service Patrimoine Naturel et biodiversité reçu en nos services le 2 mars 2026,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-11_12_05_2026-DE

Depuis les premières lois de décentralisation de 1982 et 1983, le Département a en charge le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

L'ensemble de la procédure, transcrite à l'article 361.1 du Code de l'environnement, a pour objectif de protéger juridiquement les chemins inscrits et de garantir la continuité des itinéraires de randonnée.

Dans le cadre du Schéma départemental de la randonnée adopté par le Conseil départemental le 29 janvier 2019, une actualisation des itinéraires existants a été réalisée. A ce jour, ce sont ainsi 567 itinéraires (pédestre, vélo, VTT, équestre, trail) accessibles qui sont inscrits au P.D.I.P.R..

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ÉMET un avis favorable sur l'inscription au P.D.I.P.R. des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire)**

- **APPROUVE l'inscription au P.D.I.P.R. des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune et y autorise le passage du public**

- **S'ENGAGE à :**

- **Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;**
- **Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. ;**
- **Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;**
- **Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.**

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie BOVE